

Questions orales

[Français]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour ses bons vœux à mon égard et je lui offre les miens pour sa réélection.

Monsieur le Président, le Service canadien de la faune comprend toujours 300 employés et a toujours un budget de 19.8 millions de dollars. Je ne crois pas que les coupures que nous avons exercées mettent actuellement la survie de ce programme en danger.

* * *

[Traduction]

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES**L'EXISTENCE D'UN COMITÉ CHARGÉ D'Étudier LA QUESTION**

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État aux Finances. Vu les félicitations qu'échangent les députés, j'en profite pour signaler que c'est la première occasion qu'a la ministre de répondre à une question à la Chambre. Elle doit avoir appris, en assumant ses fonctions, que l'ancien ministre était censé établir un comité chargé d'étudier notamment les sociétés de fiducie, les sociétés d'assurances, les banques et les courtiers en valeurs mobilières pour pouvoir présenter de nouvelles mesures législatives. Est-ce que ce comité existe? Si oui, fera-t-il rapport à la Chambre?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. J'ai le plaisir de faire savoir à la Chambre que sur l'initiative de l'ancien ministre, un groupe du secteur privé étudie la question. Si je ne m'abuse il n'a jamais été prévu que ce comité fasse rapport à la Chambre. Il analyse les documents qui ont été réunis par le ministère des Finances et en temps utile, le plus tôt possible, un rapport global sera publié et présenté à la Chambre. Je me ferai un plaisir de donner des précisions plus tard.

* * *

[Français]

L'EMPLOI**LA FERMETURE DE LA COMPAGNIE CANEXEL À GATINEAU**

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

La semaine dernière, la compagnie Canexel à Gatineau a annoncé qu'elle fermera ses portes le 14 février prochain, envoyant au chômage quelque 200 employés. Durant la campagne électorale, le parti progressiste conservateur a beaucoup parlé de création d'emplois. Face à cette éventualité à Gatineau, j'aimerais savoir ce que le gouvernement fédéral entend faire au sujet de la possibilité de garder cette usine ouverte et de sauver ces 200 emplois pour ces gens de Gatineau?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je voudrais dire au député que nous sommes conscients du problème et que nous prendrons toutes les mesures possibles en vue d'améliorer la situation actuelle. Par exemple, nous sommes prêts à établir un comité avec les travailleurs et l'entreprise, à considérer la formation, ainsi que la mobilité et le réajustement pour tous les travailleurs affectés.

* * *

● (1500)

[Traduction]

RAPPORT DU GREFFIER DES PÉTITIONS**LE CAMP DE LA PAIX SUR LA COLLINE DU PARLEMENT**

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que la pétition présentée par le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) le vendredi 16 novembre 1984, est conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

Toutefois, je m'empresse d'ajouter qu'il subsiste certains doutes dans mon esprit quant à la recevabilité de cette pétition. Le commentaire 688(1) de la 5^e édition de Beauchesne dit:

Les étrangers qui n'ont pas leur domicile au Canada n'ont pas le droit d'adresser des pétitions au Parlement du Canada.

Les précédents ne sont pas aussi clairs ici qu'ils le sont ailleurs. Je suis dans l'obligation de me prononcer aujourd'hui sur la forme de cette pétition—c'est le Règlement de la Chambre qui m'y oblige—mais je désire faire savoir à la Chambre que j'ai des réserves quant à l'acceptation de certaines signatures de citoyens non canadiens, tant que je n'aurai pas approfondi la question.

M. Cassidy: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. J'ai présenté cette pétition et, étant donné que la majorité des signataires sont des citoyens canadiens, cela montre . . .

M. le Président: A l'ordre. Si j'ai exprimé des réserves et si je souhaite étudier la question plus à fond, c'est précisément pour la raison qu'invoque le député d'Ottawa-Centre. Je désire l'informer, ainsi que les autres députés, que je n'ai pas l'intention de déclarer aujourd'hui cette pétition irrecevable. Toutefois, je voudrais que le député sache bien—et je sais que c'est une pétition sérieuse pour lui comme pour d'autres—qu'il y a des traditions qui gouvernent le dépôt des pétitions à la Chambre des communes. Par le passé, les présidents ont décidé que les pétitions contenant des noms d'étrangers n'étaient pas recevables. C'est pour cette raison que je réserve mon jugement tant que je n'aurai pas mieux étudié les précédents. Je ferai des commentaires à ce sujet plus tard.

Le député d'Ottawa-Centre invoque le Règlement.

M. Cassidy: Merci, monsieur le Président. Je présenterai donc mes arguments en privé. Toutefois, lorsque des milliers de Canadiens signent une pétition, je pense qu'elle ne devrait pas être refusée simplement parce que . . .